



AVIS

Réalisation d'une liaison entre les deux versants du domaine skiable

Engagement de la concertation au titre des articles L 103-2 et R 103-1 du code de l'Urbanisme

La Commune des GETS informe que, par délibération du Conseil Municipal en date du 25 avril 2016, elle engage la concertation préalable à la réalisation d'une liaison entre les deux versants du domaine skiable, *Les Chavannes* et *Le Mont-Chéry*.

Les modalités de concertation retenues sont :

- affichage de l'avis informant la population du lancement de la concertation : En mairie des GETS : 61 Route du Front de Neige 74260 - Les Gets
- publication de l'avis dans un journal diffusé dans le département (le Dauphiné)
- dossier de concertation et registre de remarques mis à disposition du public au siège de la mairie des GETS du jeudi 28 avril 2016 à 8h30 au samedi 14 mai à 12h00, aux heures d'ouverture de la Mairie
- dossier de concertation mis en ligne sur le site internet de la commune des GETS
<http://www.lesgets-mairie.eu/>
- 2 permanences seront organisées en mairie des GETS :
 - le jeudi 28 avril 2016 de 9h00 à 12h00
 - le mardi 10 mai 2016 de 14h00 à 17h00

